

Ecolo-GIC - Conseil Communal du 27 juin 2024

Point 6 : PIC-PIMACI de la rue de la Platinerie à Couvin-Petigny.

PIMACI, c'est l'acronyme de Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité, et ce sont donc des subsides en faveur de la mobilité des piétons et des cyclistes. En consultant le cahier des charges et les plans, je n'ai vu aucun aménagement spécifique pour les piétons ou les cyclistes. Pourquoi ?

Point 11 : Maison de la Forêt convention de marché conjoint entre la ville de Couvin et le PN ESEM

Extrait de l'article 4 de la convention ;

Le rôle des fonctionnaires du service des travaux subsidiés et du service technique des travaux est défini comme suit :

- *La commune assumera toute communication formelle ou informelle avec les soumissionnaires concernant le Marché conjoint ;*
- *Le suivi administratif du marché ;*
- *Le suivi technique du marché ;*
- *La participation aux réunions de chantier dans la mesure où elles concernent les travaux exécutés pour le compte de la partie qui l'a désigné ;*
- *Seule la Commune est compétente pour la surveillance, la direction et le contrôle du Marché conjoint ;*
- *L'information de tout évènement, situation ou décision spécifique ayant une incidence quelconque sur la conception ou l'exécution du marché ;*
- *La participation aux réceptions dans la mesure où elles concernent les travaux exécutés pour le compte de la partie qui l'a désigné ;*
- *La vérification que les travaux exécutés pour le compte de cette partie sont exécutés conformément aux documents du marché et à l'offre/aux offres ;*
- *La vérification de l'état d'avancement de ces travaux et la participation au mesurage des quantités à prendre en compte ;*
- *La vérification des états d'avancement, déclarations de créances, décomptes et factures.*

Mes questions :

Les agents communaux pour suivre ce chantier ont-ils déjà été désignés ?

Si oui, quelles expériences ont-ils de ce type de chantier de bâtiment particulier en bois ?

Point 16 : Convention relative à l'octroi d'un crédit « CRAC » conclu dans le cadre du financement alternatif des grandes infrastructures touristiques en Wallonie

Extrait de l'article 1 de cette convention ;

La Banque octroie au Pouvoir organisateur un crédit d'un montant de 1.500.000,00 € dans le cadre de l'exécution, mise à sa charge, de l'investissement suivant : Implantation de la Maison de la Forêt du Pays de Chimay - Phase 1.

Ce montant correspond exclusivement à la part subsidiée par la Région.

Mes questions :

- Ce crédit couvre-t-il la part communale non subsidiée du coût de la maison de la Forêt ?
- A quoi correspond la Phase 1 ?

Si c'est un crédit, pourquoi la phase suivante de l'article 1 ? Ce montant correspond exclusivement à la part subsidiée par la Région.

Point 29 : Modification budgétaire N°1- Fabrique d'Eglise de Gonrioux

Extrait du projet de PV de ce CC ;

Attendu que les pièces transmises à la Commune ont été vérifiées par le Directeur financier et que, dès lors, son avis est jugé favorable ;

Considérant que la 1ère Modification budgétaire susvisée répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2024, et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ; qu'en conséquence, il s'en déduit que la 1ère série de Modifications budgétaires est conforme à la loi et à l'intérêt général :

Attendu que l'intervention communale extraordinaire de secours est augmentée de 10.000,00 € ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,....

En résumé, nous allons accorder 10 000€ pour des dépenses extraordinaires sur un budget total de 24 918.78€ sans explications, car je n'ai trouvé aucune justification dans les pièces que j'ai consultées à la commune. Si cette somme de 10 000€ pour des dépenses extraordinaires n'est pas justifiée, je voterai contre cette modification budgétaire.

Point 30 : Charte paysagère du PNVH – validation du programme d'action.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu les programmes d'actions repris dans la chartre paysagère du PNVH. J'ai relevé en particulier 2 actions que j'avais déjà proposées lors du CC du 21 mars dernier.

Page 16 Etablir un guide sur l'habitat léger pour accompagner le développement de cette nouvelle forme d'habiter sur le territoire.

Accompagner la CCATM de Viroinval en reprenant le suivi du groupe de travail « Habitat léger » pour finaliser le travail entamé : s'inspirer du référentiel de la Maison de l'Urbanisme du Brabant Wallon pour l'adapter à la commune et l'étendre à Couvin et Philippeville.

Au nom de notre locale Ecolo-GIC, je me réjouis que dans quelque mois la commune de Couvin aura enfin un guide pour le développement de l'habitat léger et j'invite le Collège et l'administration communale à participer de façon constructive à l'élaboration de ce guide avec le PNVH

Réaliser un plan de réduction de la pollution lumineuse (réaliser une cartographie de la trame noire par acquisition d'image satellite et traitement cartographique pour identifier les zones prioritaires à traiter, audit participatif, etc)

Lutter contre la pollution lumineuse induite par l'éclairage public et privé

Au nom d'Ecolo-GIC, je demande au Collège et à l'administration communale de reprendre avec le PNVH et l'AISEH l'analyse de la pollution lumineuse et des économies qu'une réduction de celle-ci engendrait pour la commune, en plus des nombreux bénéfices pour la nature et la biodiversité qui fait partie du patrimoine de notre PNESEM.

Question d'actualité du 30 mai : Panneaux photovoltaïque

Le 25 janvier 2024, j'avais déjà demandé pourquoi ces panneaux n'étaient pas encore posés, on m'a répondu que c'était prévu prochainement. On est 5 mois plus tard et ... toujours rien.

Ma question : Jusque quand devra-t-on attendre que le Collège s'engage dans des investissements qui produisent des économies d'énergie et des économies financières pour la commune ???

Jusque quand devra-t-on attendre pour enfin avoir le premier panneau photovoltaïque sur un bâtiment communal à Couvin ?

Question d'actualité n°1 : Navette pour les électeurs

Pour les prochaines élections communales d'octobre, je demande au nom de notre locale Ecolo-GIC que soit organisé un service de navette pour que les personnes ayant des difficultés pour se déplacer jusqu'aux bureaux de vote bénéficient d'un service de navette de chez eux aux bureaux de vote avec réservation préalable pour la bonne organisation du service.

Question d'actualité n°2 : Salle polyvalente rue de la Foulerie en face du Couvidôme

Cette salle polyvalente a besoin d'une rénovation approfondie pour une utilisation optimale en tant que salle polyvalente.

Des travaux de rénovation de cette salle sont-ils prévus ?

Question d'actualité n°3 : Fête de la musique de ce 21 juin

J'ai deux questions ;

- Une scène aussi grande était-elle nécessaire ? N'y avait-il pas moyen de faire des économies sur ce budget ?
- Concernant les gobelets, pourquoi, comme à Philippeville, la commune n'a-t-elle pas utilisé ses gobelets réutilisables ?